

L'Anse-Saint-Jean, le 6 mai 2019.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Jonathan Desbiens, Directeur général / Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 6 mai 2019 à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Richard Perron
 Monsieur Éric Thibeault

Est présente également madame Annick Boudreault, secrétaire trésorière adjointe

Sont absents : Madame Chloé Bonnette

181-2019

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron.

182-2019

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item varia demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

183-2019

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE RÉGULIÈRE DU 1 AVRIL 2019

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 1 avril 2019 72 heures avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 1 avril 2019.

184-2019

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2019

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la

tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2019 72 heures avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2019.

185-2019

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2019

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2019 72 heures avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2019.

186-2019

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS D AVRIL 2019

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois d'avril 2019 au montant de 218 636.36\$ et des paiements directs au montant de 1 321.61\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

187-2019

MUNICIPALITÉ DE FERLAND-ET-BOILEAU - PRÊT DU CHAPITEAU

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le prêt du chapiteau d'une dimension de 40 x 40 à la municipalité de Ferland-et-Boileau, et ce gratuitement, pour leur activité du BoréalFest qui aura lieu le 13 juillet prochain. Le montage et le démontage du chapiteau seront faits par les employés de notre municipalité. Leur temps et leurs frais de déplacements seront facturés à la municipalité de Ferland-et-Boileau.

188-2019

RÉSOLUTION D'APPUI À ALLIANCE FORÊT BORÉALE POUR LA STRATÉGIE DE PROTECTION DU CARIBOU FORESTIER

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a reconnu à la suite du Sommet économique régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean que «la forêt demeure un pilier majeur de l'économie pour près de la moitié des municipalités de la région;

CONSIDÉRANT QUE la structure économique de 23 municipalités sur les 49 de la région dépend principalement de l'industrie forestière;

CONSIDÉRANT QUE le 3 avril 2019, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parc, M. Pierre Dufour, a dévoilé les étapes visant à poursuivre les travaux devant mener au dépôt de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards en 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie de protection risque d'avoir des impacts importants sur la possibilité forestière régionale et sur la structure industrielle et entrepreneuriale de la région;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie de protection peut causer la perte de plusieurs centaines d'emplois dans la région du SLSJ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne qu'une partie de son aire de distribution et qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord la limite nordique des forêts attribuables;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte des changements climatiques, les forêts situées au nord de cette limite nordique pourraient devenir un habitat important pour le caribou forestier tout en étant aptes à supporter des activités d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de l'habitat du caribou doit se faire avec une vision à long terme et en concordance avec une stratégie nationale de production du bois telle que proposée par le Forestier en chef du Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors de la confection du Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023, les communautés forestières n'étaient pas présentes au sein de l'Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec qui a veillé à l'élaboration du dit plan;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers de supporter Alliance forêt boréale dans ses demandes au gouvernement du Québec qui consistent à:

- Procéder à un inventaire des populations de caribou forestier dans la forêt aménagée du Saguenay–Lac-Saint-Jean et rendre disponibles ces résultats;
- Permettre aux représentants des communautés forestières de la région de participer activement aux travaux et comités menant à l'élaboration de la stratégie de protection du caribou forestier;
- Élaborer une stratégie de protection du caribou en concordance avec une stratégie nationale de production du bois **qui n'aura aucune incidence négative sur les travailleurs forestiers et sur nos communautés forestières**;
- Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables.

189-2019

SERVICE DE SAUVETEURS

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de la compagnie Service

de Sauveteurs pour pouvoir recruter le personnel nécessaire à la sécurité de la piscine municipale situé au Mont-Édouard et d'autoriser le directeur général ou son adjointe à signer au nom de la municipalité l'entente de service.

190-2019

INVITATION À LA JOURNÉE DE FORMATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Jérôme Durocher, directeur des travaux publics et inspecteur municipal, à assister à la formation donnée par l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra les 24 et 25 mai prochain à Trois-Rivières au coût de 280.00 \$ plus taxes. Monsieur Durocher pourra réclamer les frais de déplacement, repas et d'hébergement qui seront engendrés pour cette formation.

191-2019

SÉCUOR - REMPLACEMENT DU PANNEAU INCENDIE À LA STATION POMPAGE - DES COTEAUX

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le remplacement du panneau incendie situé à la station de pompage sur la rue des Coteaux et d'accepter l'offre de service de SECUOR au coût de 1 226.75 \$ plus taxes.

192-2019

FONDATION DES MALADIES DU COEUR ET DE L'AVC

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 50.00 \$ comme participation financière à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC.

193-2019

SIGNATURE POUR LA CONVENTION D'UTILISATION DU SKATE-PARC -

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général ainsi que le maire à signer la convention d'utilisation du Skate-Parc entre la commission scolaire des Rives-Du-Saguenay et la municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

194-2019

ÉCOLE FRÉCHETTE - DEMANDE DE COMMANDITE TOURNOI DE VOLLEY-BALL

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 200.00 \$ comme participation financière au tournoi de volley-ball qui aura lieu les 24, 25 et 26 mai prochain.

195-2019

BRUNCH BÉNÉFICE RIVIÈRE PETIT-SAGUENAY

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat de 2 billets au coût de 35.00 \$

chacun. Ce brunch aura lieu le dimanche 2 juin 2019 à 9 h 30.

196-2019

DEMANDE DES PLATEAUX COMM'ÔTERRE - DÉNEIGEMENT CHEMIN

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande des Plateaux Commu'ÔTerre inc. et de défrayer tel que prévu dans le règlement 18-348 sur les chemins de tolérance une partie du déneigement du chemin des Plateaux relatif à la saison hivernale 2018-2019.

197-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-362 RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 500 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LA PETITE ÉCOLE, AJOUT D'UN MONTE PERSONNE ET DÉPLOIEMENT D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance extraordinaire le 23 avril 23 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt et la présentation du projet de règlement 19-362 règlement d'emprunt au montant de 500 000 \$ pour les travaux de réfection du centre communautaire la Petite École, ajout d'un monte personne et déploiement d'une salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE le montant du règlement a été ajusté à 500 000 \$ comparativement au projet de règlement déposé à la séance extraordinaire du 23 avril 2019 qui présentait un montant de 525 000 \$.

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 19-362 règlement d'emprunt au montant de 500 000 \$ pour les travaux de réfection du centre communautaire la Petite École, ajout d'un monte personne et déploiement d'une salle multifonctionnelle.

198-2019

DEMANDE DE RÉPARATION VOITURE - MADAME KATTIE CÔTÉ

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de transférer ce dossier à l'administration municipale.

GHD - MANDAT GÉOTECHNIQUE COMPLÉMENTAIRE

Nous devons reporter ce point à une prochaine séance.

199-2019

COMITÉ ST-FIACRE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ANNÉE 2019

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au responsable de nous fournir une liste des travaux à exécuter et de mandater les travaux publics pour évaluer cette liste et cibler les interventions à effectuer sur le chemin St-Fiacre.

PROJET AGROTOURISTIQUE DE MONSIEUR PIERRE-LUC GAGNÉ

Nous devons reporter ce point à une prochaine séance.

200-2019

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - MONSIEUR MARC-ANDRÉ LÉPINE - RUE DE LA CANOURGUE - DÉVELOPPEMENT DU MONT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE la construction se fera sur le terrain # 9 portant le numéro des lots 58-1-5-5, 10-55, Rang 1, Canton Du creux;

CONSIDÉRANT QUE la construction est conforme au P.I.I.A. du développement du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT LA recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme au présent dossier;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction de monsieur Marc-André Lépine.

201-2019

NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a un poste vacant au sein de son comité;

CONSIDÉRANT QU'UNE annonce a été affichée pour recruter de nouveaux membres;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme madame Céline Dufour au sein d'un comité.

202-2019

ORGANISATION - DEMANDE D'AFFICHAGE - 162, ROUTE 170

CONSIDÉRANT QUE OrganisAction a fait une demande d'affichage pour son entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'Urbanisme a fait une recommandation positive et conditionnelle pour cette demande;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'affichage pour l'entreprises OrganisAction aux conditions suivantes :

Que l'affiche soit, de préférence, en bois

Que les plaques solaires soient installées dans les bouts vers l'arrière de l'affiche.

Que l'affiche soit installée au centre du terrain.

QU'une autorisation du Ministère des Transports du Québec soit accordée.

203-2019

POLITIQUE PORTANT SUR LES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU FJORD LORS D'INTERVENTION ET QUI SONT EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean fait partie de la Régie intermunicipalité de sécurité incendie du Fjord;

CONSIDÉRANT QUE certains employés municipaux agissent à titre de pompier volontaire ou d'officier au sein de la régie;

CONSIDÉRANT QUE certains employés doivent s'absenter de leur travail lors d'interventions;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la politique portant sur les employés de la régie lors d'interventions et qui sont employés municipaux.

204-2019

POLITIQUE PORTANT SUR LES BRIS DES ÉQUIPEMENTS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU FJORD OCCASIONNÉS PAR UNE MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait partie de la Régie intermunicipalité de sécurité incendie du Fjord;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et la régie ont des équipements en commun;

CONSIDÉRANT QUE cette politique prévoit les modalités de remboursement pour les frais occasionnés par une municipalité et/ou la régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord lors de bris;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la politique portant sur les bris des équipements de la régie occasionné par une municipalité.

205-2019

ÉLABORATION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a collaboré avec la MRC du-Fjord-du-Saguenay à l'élaboration du projet schéma de couverture de risques révisé;

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie stipule que le plan de mise en œuvre doit être adopté par chaque autorité chargée des actions et de leurs conditions de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE tel que stipulé à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie, le projet de schéma doit être accompagné de l'avis de chaque municipalité qui a participé à son élaboration;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean adopte le plan de mise en œuvre par les actions et leurs conditions de mise en œuvre sous sa charge en prévision du dépôt du projet de schéma au ministère de la sécurité publique (MSP);

QUE la municipalité adopte le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC du-Fjord-du-Saguenay tel que présenté;

QUE la copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du-Fjord-du-Saguenay.

206-2019

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 19-361

ABROGEANT LE RÈGLEMENT 18-341 CONCERNANT LE RÈGLEMENT HARMONISÉ DE LA PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE

Avis de motion est donné par monsieur Victor Boudreault que sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 19-361 abrogeant le règlement 18-341 concernant le règlement harmonisé de la prévention en sécurité incendie.

Dépôt du projet de règlement 19-361 et présentation du projet de règlement 19-361 en séance tenante par monsieur Victor Boudreault, conseiller.

207-2019

ÉMERGENCE - ÉVÉNEMENTS 2019 - FESTIVAL FOUR À PAIN

CONSIDÉRANT la tenue d'une activité de formation spécialisée sur l'opération d'un four à pain prévue les 10 et 11 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT le grand nombre de détenteurs privés de fours à pain à L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT la forte acceptabilité des entreprises œuvrant dans le secteur touristique désirant le développement d'activité événementielle à caractère gourmand;

CONSIDÉRANT l'appropriation du projet en partenariat avec le comité touristique de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet a été reçu et présenté à la municipalité de L'Anse-St-Jean et en occurrence, répond adéquatement à une stratégie de développement touristique;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le présent projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires – projet local de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie une demande d'aide financière à hauteur de 2 025 \$;

ET que le Directeur du développement de la Municipalité soit autorisé à signer et déposer toute demande en ce sens.

208-2019

THÉMATIQUE ANIMATION AU QUAI

CONSIDÉRANT l'importance du secteur touristique par l'achalandage et le rayonnement du quai municipal comme lieu de destination;

CONSIDÉRANT la forte acceptabilité des entreprises œuvrant dans le secteur touristique désirant le développement d'une halte gourmande ainsi qu'une animation au quai municipal (référence : sondage d'opinion sur le développement touristique de L'Anse-Saint-Jean – février 2019);

CONSIDÉRANT l'appropriation du projet en partenariat avec le comité touristique de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet a été reçu et présenté à la municipalité de L'Anse-St-Jean et en occurrence, répond adéquatement à une stratégie de développement touristique;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le présent projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires – projet local de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre d'une démarche de financement à hauteur de 8 560 \$;

Et que les activités de la Halte gourmande se réalisent en complémentarité avec les producteurs, transformateurs et les services touristiques connexes de proximité;

Et que le concept d'animation pour la clientèle touristique internationale et locale demeure un objectif poursuivi;

Et que le Directeur du développement de la Municipalité soit autorisé à signer et déposer toute demande en ce sens.

209-2019

ÉQUIPEMENTS DE CONFORT AU BÉNÉFICE DES PERSONNES ÂGÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean dans le cadre de sa politique amis des aînés détient la reconnaissance nationale - Municipalité amie des aînées;

CONSIDÉRANT QUE le groupe d'âge ciblé - personnes âgées de plus de 65 ans - représente près de 25 % de la population totale de la municipalité et projette un accroissement de 7 % par cycle quinquennal;

CONSIDÉRANT QUE l'adaptation au vieillissement de la population constituera un défi pour les municipalités rurales. L'absence d'action à cet égard pourrait provoquer un exode des aînés vers les villes centres;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement Les Aînés de L'Anse, dans un souci de confort pour sa clientèle, durant la période estivale, désire acquérir un système de climatisation dans la salle communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet a été reçu et présenté à la municipalité de L'Anse-Saint-Jean et en occurrence, répond adéquatement à une stratégie émanant de la politique des aînés;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 2 000 \$ afin d'offrir un soutien financier pour l'achat d'un système de climatisation pour l'établissement des personnes âgées les Aînés de L'Anse. Ce montant sera demandé dans le cadre de la politique de dons et de commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Victor Boudreault

Monsieur Boudreault a assisté à la réunion du CREDD, Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay – Lac-Saint-Jean qui a eu lieu le 1^{er} mai à l'édifice municipal.

Monsieur Boudreault informe la population que le dépôt sec sera ouvert du 9 h à 15 h au mois de mai. Il demande à la population de respecter les consignes au sujet des matériaux apportés.

Monsieur Éric Thibeault

Monsieur Thibeault nous parle de l'AGA du Transport adapté qui a eu lieu le 26 avril dernier.

Monsieur Thibeault nous parle également de l'AGA de la Rivière St-Jean qui a eu lieu le 19 avril dernier.

Monsieur Richard Perron

Monsieur Perron remercie les administrateurs sortants du comité touristique soit messieurs Roger Dallaire et Sylvain Brisson et félicite les nouveaux administrateurs soient madame Synthia Régelé.

Une formation sur les fours à pain aura lieu les 10 et 11 mai 2019.

Le festival des fours à pain aura lieu le 28 septembre, une programmation suivra. Il invite la population à participer au festival.

La fête du printemps aura lieu le 26 mai 2019 au centre communautaire La Petite École.

La vente de garage sans permis aura lieu les 11 et 12 mai 2019.

Monsieur Anicet Gagné

Monsieur Gagné nous parle de l'AGA du centre communautaire La Petite École.

Invite la population à participer à l'arrivée du Grand Défi Pierre Lavoie le 13 juin prochain à 15 h 00 en face du Camping de L'Anse.

Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté nous parle de l'AGA de l'Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean qui a eu lieu le 28 avril dernier.

Nous avons accès à des subventions pour la réparation de chemins.

Monsieur Lucien Martel

Monsieur Martel nous informe que la présentation du rapport financier sera faite en séance spéciale le 13 mai 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS

210-2019

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Thibeault propose la fermeture de la séance à 20 h 20.

Monsieur Jonathan Desbiens, Directeur général / Secrétaire-trésorier

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».